

## 2021\_CT2\_083

**OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence - Acquisition d'une parcelle sur la commune d'Aix-en-Provence à la copropriété Mazarine pour l'aménagement d'un trottoir**

---

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – BURLE Christian donne pouvoir à RAMOND Bernard – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GARCIN Eric – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BENKACI Moussa – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Michel AMIEL** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Mobilité**  
**Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 11 février 2021

03\_1\_04

■ **Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence - Acquisition d'une parcelle sur la commune d'Aix-en-Provence à la copropriété Mazarine pour l'aménagement d'un trottoir**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Transports, Mobilité durable

■ Séance du 18 Février 2021

3

**MOB 003-18/02/21 BM**

**■ Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence - Acquisition d'une parcelle sur la commune d'Aix-en-Provence à la copropriété Mazarine pour l'aménagement d'un trottoir**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

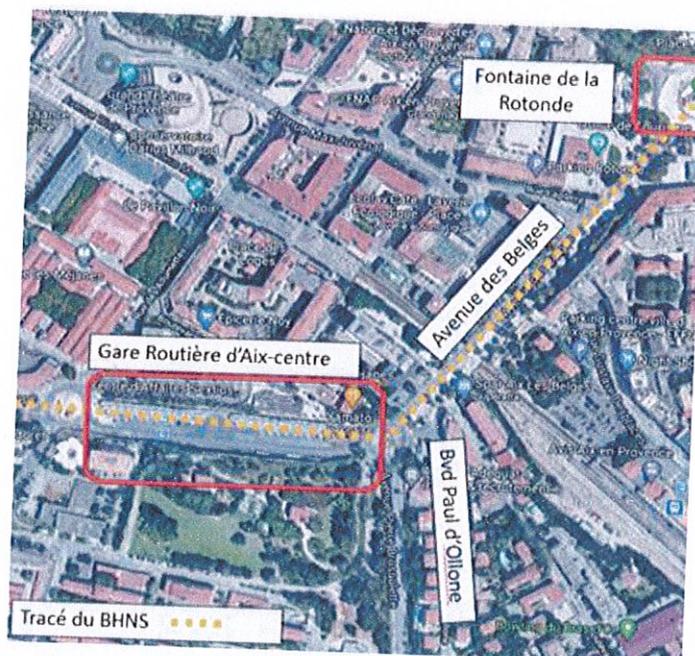
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et le parc relais du Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

Mis en service en septembre 2019, le BHNS vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire d'Aix en Provence dans un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements (gares routière et ferroviaire etc...) et les différents quartiers de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane etc...).

Ce projet de transport, de plus de 7.2 km, a permis également de requalifier l'espace public sur son tracé en considérant également les mobilités actives (marche à pied, cycles).

Considérant cet objectif d'amélioration de la mobilité dans sa globalité, la Métropole Aix-Marseille Provence a donc adapté ce principe fondamental en élargissant les trottoirs dès que cela était rendu possible.

Le projet de BHNS l'Aixpress est intervenu sur le boulevard Paul d'Ollone à Aix-en-Provence aux abords de l'avenue des Belges.



Vue d'ensemble

Pendant la phase de conception, il est apparu que ce boulevard possédait des trottoirs de faibles largeurs sur sa connexion directe avec l'avenue des Belges où se situe d'une part une station importante de BHNS et d'autre part la gare routière d'Aix-centre.

Considérant les enjeux forts pour les piétons dans ce secteur du centre-ville d'Aix-en-Provence, le projet prévoyait la réalisation d'un trottoir de 3 mètres environ (contre 1,40 mètre initialement).

Pour réaliser ce trottoir élargi de 3m, une acquisition parcellaire de 50m<sup>2</sup> au bénéfice de la Métropole est rendue nécessaire sur la parcelle CE n°145 propriété des « Copropriétaires des parcelles CE143,145 » appelé également copropriété Mazarine sise 4 bd Albert Charrier à Aix-en-Provence.

Ainsi, dans les échanges préalables avec la copropriété Mazarine, propriétaire de la parcelle précitée, un accord a été trouvé pour céder à l'Euro symbolique la surface nécessaire au projet en contrepartie de l'aménagement du trottoir projeté et de la prise en charge par la Métropole des frais de détachement.

Considérant d'une part l'avis favorable rendu par le Comité de Pilotage sur le projet en 2015 pendant les études de conception et d'autre part l'accord des copropriétaires, les travaux ont pu être réalisés en 2018 avant la mise en service du BHNS l'Aixpress.



*Photos avant/après avec l'élargissement du trottoir sur le bd Paul d'Ollone*

Il convient par conséquent de régulariser la situation foncière en approuvant l'acquisition à l'Euro symbolique de 50 m<sup>2</sup> sur la parcelle CE n°145, pour les raisons expliquées ci-dessus.

Les dispositions relatives à la signature de l'acte authentique seront prises en charge par les services de la Métropole.

Ce bien sera enregistré à l'inventaire physique des équipements sous le numéro de site 13001000T001.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°2010\_A112 du Conseil communautaire de la Communauté du pays d'Aix du 24 juin 2010 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n° TRA 007-1929/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'aménagement du BHNS.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'acquisition par la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Euro symbolique d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section CE n°145 propriété des COPROPRIETAIRES DES PARCELLES CE 143,145 et sise 4 bd Albert Charrier à Aix-en-Provence conformément au plan de division annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont pris en charge par la Métropole.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe transport 2021 et suivants – Opération n°2017266300 -Sous politique C311 - Nature 2128.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

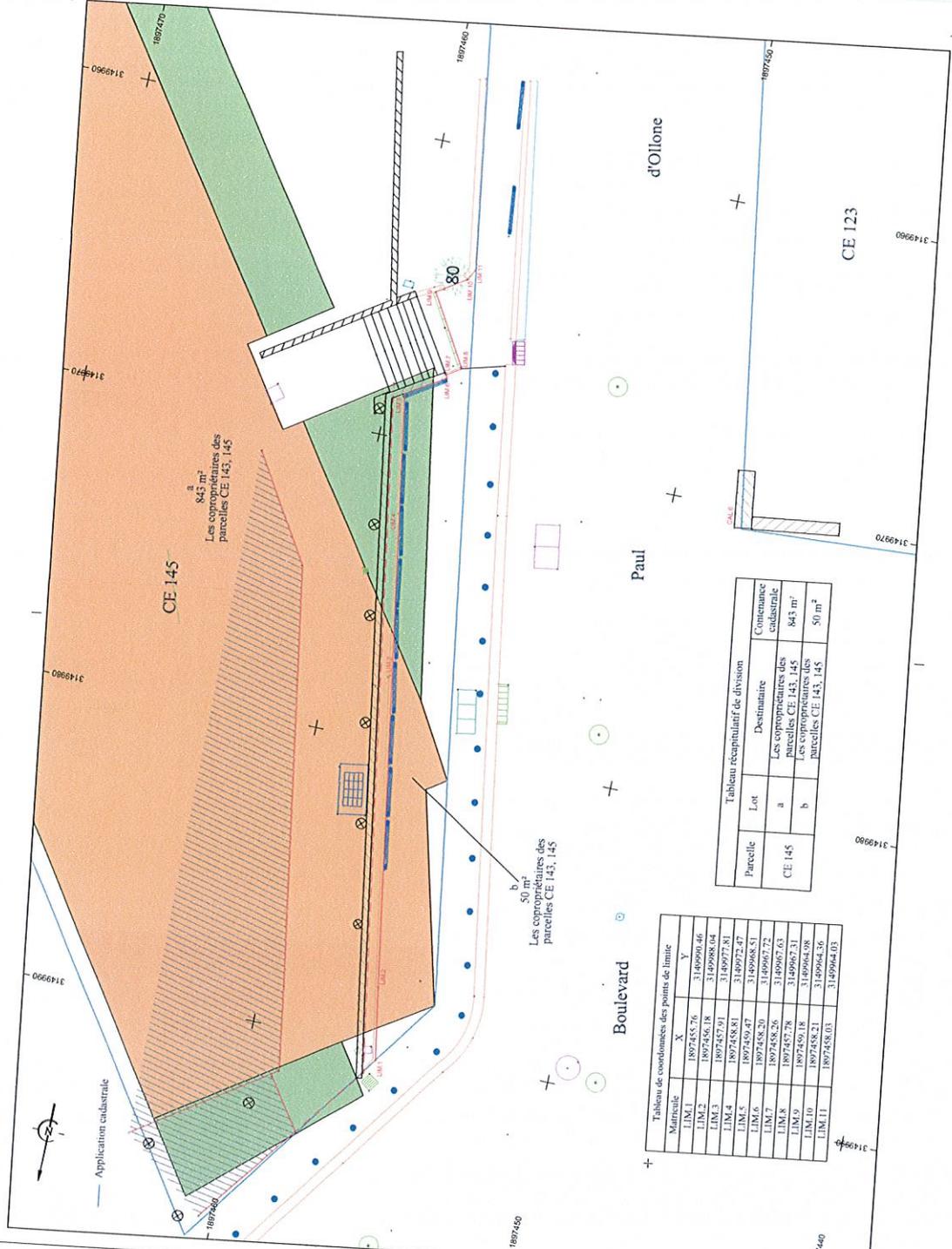


Tableau de coordonnées des points de limite

Matrière	X	Y
LIM.1	1897455.76	3149990.46
LIM.2	1897456.18	3149988.04
LIM.3	1897457.91	3149977.81
LIM.4	1897458.81	3149972.47
LIM.5	1897459.47	3149968.51
LIM.6	1897458.20	3149967.72
LIM.7	1897458.26	3149967.63
LIM.8	1897457.78	3149967.31
LIM.9	1897459.18	3149964.98
LIM.10	1897458.21	3149964.56
LIM.11	1897458.03	3149964.03

Tableau récapitulatif de division

Parcelle	Lot	Destinataire	Contenance cadastrale
CE 145	a	Les copropriétaires des parcelles CE 143, 145	843 m²
	b	Les copropriétaires des parcelles CE 143, 145	50 m²

Direction Infrastructures, Stationnements et Equipements de Mobilité  
**AIX-EN-PROVENCE**

Commune d'Aix-en-Provence

Boulevard Paul d'Ollone

Plan de Division  
 Parcelle CE 145

Echelle: 1/100  
 Index Modifications  
 A Date 20/02/2021  
 B  
 C

Rattachement Planimétrique: RGP193 - CC44  
 Rattachement Administratif: NGF - IGN 69

GT2715\_81

**Immeuble Beauvallon**  
 97 Rue Grieg - 30900 Nîmes  
 Tel: 04 66 62 60 10 - Fax: 04 66 62 60 18  
 Courriel: [contact@geometrie-expert.com](mailto:contact@geometrie-expert.com)  
 www.geometrie-expert.com  
 GEOMETRIE-EXPERT CONSULTING

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20210211-2021\_CT2\_083-DE  
 Date de télétransmission : 22/02/2021  
 Date de réception en préfecture : 22/02/2021

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Bus à Haut Niveau de Service d'Aix-en-Provence - Acquisition d'une parcelle sur la commune d'Aix-en-Provence à la copropriété Mazarine pour l'aménagement d'un trottoir

Vote sur le rapport

Inscrits	
Votants	58
Abstentions	50
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	0
Majorité absolue	50
Pour	26
Contre	50
Ne prennent pas part au vote	0
	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le **18 FEV. 2021**